

Les délégués de classe de Saint-Michel formés à mieux remplir leur mission



Comme leurs homologues plus jeunes, les délégués de 4^e et 3^e ont vu comment être plus efficaces dans leur mission.

SOLESMES. Comment se comporter au conseil de classe quand on est représentant des élèves et que l'on doit « affronter » les adultes ? Comment éviter les conflits entre élèves ?... Voilà quelques-unes des questions que les délégués de classe ont à résoudre au cours de leur mission. Pour les aider, l'Institution Saint-Michel a innové cette année : elle a décidé d'organiser une demi-journée de formation pour les collégiens délégués de classe. Celle-ci a été assurée par l'association ARES (Association de rénovation des établissements scolaires) dont les animateurs ont

proposé aux enfants tout un tas d'exercices et de mises en situation.

« DES RELAIS EFFICACES ENTRE LES ÉLÈVES ET LES ADULTES »

Notamment à partir de jeux de rôles, les délégués ont appris comment prendre la parole, interroger la classe, éviter la propagation de rumeurs, passer correctement messages. Ils ont aussi reçu quelques rappels concernant la législation scolaire : « les droits et devoirs » des élèves en général... et ceux des délégués en particulier.

« Après les élections, côté collège,

des 48 délégués titulaires (deux par classe) et de leurs suppléants, qui se sont déroulées dans la plus pure tradition démocratique (avec urne, bulletins, isolements...), les premiers conseils de classe pourront se dérouler avec des délégués formés. Ils seront ainsi des relais efficaces entre les élèves et les adultes », se félicite Philippe Bricout, cadre d'éducation.

Grâce à cette demi-journée riche en informations et sans doute en découvertes, les délégués sont désormais mieux à même de jouer pleinement leur rôle, en pleine connaissance de leurs droits mais aussi devoirs. ■